

Occupation anarchique et illégale des logements d'Angondje et de Bikélé

L'ultimatum du gouvernement aux squatters

Maxime Serge MIHINDOU

Libreville/Gabon

LES squatters « casseurs » d'Angondje et de Bikélé qui se sont introduits frauduleusement, le vendredi 1er juillet dernier, dans plus de 500 logements sociaux déjà attribués à des Gabonais économiquement faibles n'ont plus que quelques jours pour déguerpir des lieux, avant une intervention musclée des forces de l'ordre. Dans un communiqué daté

du 5 juillet 2016, le ministère de l'Urbanisme et du Logement a annoncé qu'il procédera dans les tout prochains jours à leur expulsion et engagera des poursuites judiciaires à l'endroit des contrevenants.

Il s'agit notamment des hauts cadres administratifs, de l'armée, de la police, de la Garde républicaine mais aussi des simples citoyens en quête de logement.

Selon le ministère en charge de ce secteur, la Commission d'attribution des logements sociaux de l'Etat a procédé à l'attribution, par tirage au

sort public, des 872 logements du lotissement Alhambra au lieu-dit Angondje, dans la commune d'Akanda, le 22 janvier 2016, en présence d'un huissier de justice.

Les demandeurs de ces logements avaient été répartis en sept catégories socio-professionnelles, à savoir : les agents civils de l'Etat, les salariés du parapublic, les salariés du privé, les agents municipaux, les retraités, les personnes handicapées et les agents appartenant aux personnels de défense et de sécurité.

« Alors que le gouvernement de la République a pris toutes les dispositions nécessaires pour la poursuite de la pose des compteurs d'électricité et d'eau et à la reprise des travaux des voiries sur l'ensemble des lotissements, force est de constater, malheureusement, que certains compatriotes mal intentionnés ont choisi d'occuper illégalement les parcelles et des logements construits sur les sites d'Agondje (parcelle 1, 3 et 10) et de Bikélé au détriment des ayants droit. Ces actes d'incivisme notoires, qui troublent l'ordre public et portent gra-



Photo : DR

Un ultimatum du gouvernement a été lancé aux squatters pour libérer immédiatement les maisons illégalement occupées à Angondje et Bikélé.

vement atteinte à la cohésion sociale, ne sauraient être tolérés (...). Eu égard à ce qui précède, il est instamment demandé à ces compatriotes

de libérer les lieux, sans délais », souligne le communiqué signé du directeur de cabinet du ministre du Logement, Hugues Soundat Boutamba.